

Le SYDED facilite le tri des cartons bruns avec un nouveau service de collecte en apport volontaire

Face au succès de l'expérimentation de la collecte de cartons en points d'apport volontaire menée sur le territoire de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin, et compte tenu de l'augmentation constante des achats en ligne et de l'utilisation des cartons bruns, le SYDED est ravi d'annoncer l'extension de ce dispositif. Ce nouveau service sera déployé à partir du 1er juillet 2025 dans les écopoints existants sur l'ensemble du territoire rural de la Haute-Vienne. Ce projet a été rendu possible grâce à un Appel à Projets Citeo lancé en 2023 et bénéficie également du soutien du Département de la Haute-Vienne.

Un service de proximité plébiscité par les usagers

L'expérimentation, initiée en juillet 2023 avec 29 points de collecte, a non seulement répondu aux attentes en termes de volume de cartons collectés - avec une moyenne de 55 tonnes sur l'année - mais a également mis en lumière l'importance d'un tel service pour la communauté.

Ce projet, réalisé avec le soutien financier de Citeo à hauteur de 351 000 euros, a porté sur l'installation de **236 points de collecte des cartons**. « *La trajectoire actuelle en matière de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage des emballages appelle à un saut de performance pour atteindre les objectifs nationaux et européens. Notre accompagnement auprès des collectivités, à l'instar du projet du SYDED permet justement d'accélérer en la matière* » rappelle Antoine André, Directeur Régional Sud-Ouest Citeo.

Ce dispositif a également permis de réduire les erreurs de tri et les dépôts sauvages, mais aussi d'améliorer la qualité du recyclage.



Des conteneurs marrons dédiés pour les petits cartons bruns

Dans un premier temps, chaque commune est équipée d'au moins un conteneur marron spécifiquement destiné à la collecte des cartons bruns. Un équipement complémentaire est déployé par tranche de 1 000 habitants.

Jusqu'à présent, les cartons bruns étaient fréquemment déposés de manière inappropriée dans les conteneurs jaunes (emballages) ou bleus (papiers), entraînant des **perturbations au centre de recyclage de Beaune-les-Mines** et une **dégradation de la qualité des matériaux recyclés**.

Cette nouvelle initiative vise à simplifier le geste de tri pour les habitants et à optimiser la valorisation de ces matériaux.

Les modalités de la collecte

Le SYDED invite les habitants à se familiariser avec les consignes de tri pour une collecte efficace :

- **Types de cartons acceptés** : seuls les **cartons bruns ondulés sont autorisés**. Cela concerne tous les petits cartons bruns provenant notamment des emballages de commandes en ligne.
- **Gabarit** : les cartons doivent avoir une **taille maximale de 50x50 cm**. Il est recommandé de les découper si nécessaire. **Les cartons de grande et très grande taille, tels que ceux des appareils électroménagers ou des meubles, doivent continuer à être déposés en déchèterie**.
- **Préparation des cartons** : les cartons doivent être **vidés de leur contenu** (plastique, polystyrène...), **pliés ou découpés à plat et introduits dans les bornes** via la **trappe prévue à cet effet** pour optimiser l'espace dans les conteneurs.



Un déploiement progressif sur l'ensemble du territoire

Le déploiement des conteneurs sur le territoire a débuté en mai 2025. Il sera suivi de la phase de collecte effective à partir du 1^{er} juillet 2025. Les emplacements précis de ces points sont disponibles sur le site Internet du SYDED. Une campagne d'information a été lancée pour accompagner les habitants dans cette nouvelle étape.

De nouveaux conteneurs dédiés aux cartons bruns seront ensuite déployés en 2026 afin de renforcer l'offre de service si les résultats du second semestre 2025 sont satisfaisants.

Une démarche d'économie circulaire et écologique locale

Les cartons bruns collectés seront compactés et acheminés vers la papeterie **SMURFIT KAPPA** située à Saillat-sur-Vienne, où ils seront **recyclés pour fabriquer de nouveaux cartons**. Le recyclage de ces matières permet d'économiser des ressources précieuses telles que l'eau et l'énergie. Cette initiative s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire au sein du territoire.

